DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE MARCILLAC-VALLON

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° **2025/068**

ARRÊTÉ MUNICIPAL
autorisant l'utilisation du domaine public *« place de l'Eglise »*
par l'association « La Graine »

Samedi 21 juin 2025 - Fête de la Musique

Le Maire de Marcillac-Vallon,

- **Vu** l'article 25 de la Loi du 02 mars 1982 ;
- **Vu** l'article R.411-8 du code de la route ;
- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
- **Vu** la demande en date du 12 juin 2025 par laquelle l'association *« La Graine »*, sollicite l'autorisation d'occuper la partie centrale de la « place de l'église » en vue d'y organiser une soirée à l'occasion de la fête de la musique ; du samedi 21 juin 2025 - 18^{H}00 jusqu'au dimanche 22 juin 2025 - 1^{H}00 ;
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : L'association *« La Graine »* est autorisée à occuper le domaine public communal situé dans la partie centrale de la « place de l'église », du samedi 21 juin 2025 - 18^{H}00 jusqu'au dimanche 22 juin 2025 - 1^{H}00.

Article 2 : Aux dates et heures mentionnées dans l'article 1, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la partie centrale de la « place de l'église ».

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.

Article 5 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à conserver le domaine public en parfait état de propreté.

Article 6 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcillac-Vallon, le 17 juin 2025.

MAIRIE DE MARCILLAC-VALLON (Aveyron)

Jean-Philippe PÉRIÉ,
Maire de Marcillac-Vallon